

REGLEMENT INTERIEUR

SAISON HIVER 2026-2027



Article 1: Nombre de places :

La garderie peut accueillir au maximum 18 enfants âgés de 8 mois à 6 ans dont 8 enfants au maximum de moins de 3 ans.

Article 2: Dispositions d'ouverture :

La garderie sera ouverte du décembre 2026 à avril 2027,

Du dimanche au vendredi de 8h45 à 15h en périodes de vacances scolaires.

Du lundi au vendredi de 8h45 à 15h hors périodes de vacances scolaires.

L'accueil s'organise ainsi :

- Matin 8h45 à 11h45 (accueil jusqu'à 10h).
- Journée 8h45 à 15h (repas à fournir par vos soins)

Article 3: Obligations lors de l'accueil :

Une fiche sanitaire doit obligatoirement être complétée par les parents, accompagnée d'une photocopie de la page des vaccinations du carnet de santé au plus tard le 1er jour d'accueil. Afin de faciliter l'accueil le premier jour il est préférable que les fiches soient préalablement remplies par les parents.

Article 4: Adhésion à l'association :

Une cotisation de 2 euros par famille sera demandée au titre de l'adhésion à l'association gestionnaire de la garderie.

Article 5: Séjour à la garderie :

Le nécessaire de l'enfant : Les parents doivent fournir les couches ainsi qu'une tenue de rechange complète. Sans oublier une tenue d'extérieur chaude y compris pour les plus jeunes. Les vêtements et effets personnels doivent être marqués au prénom de l'enfant. Le personnel de la garderie réfute toute responsabilité en cas de perte ou d'échange sans marquage des objets. (N'oubliez pas les bottes !) Le matériel de ski sera également repéré par nos équipes. Prendre impérativement la tétine et/ou le doudou, nous définirons ensemble les moments où ils seront proposés à l'enfant. Pour les plus jeunes une turbulette personnelle est également

bienvenue pour un meilleur confort de l'enfant. Les poussettes et luges peuvent être déposées devant la crèche, elles resteront à l'extérieur sans surveillance du personnel.

Les repas :

En raison de l'évolution des normes d'hygiène, nous ne fournissons plus les repas.

Chaque famille apporte un repas qui est conservé au réfrigérateur et réchauffé. Concernant les biberons, les parents fournissent le lait ainsi que l'eau (nous proposons uniquement l'eau du robinet). Il est préférable que l'enfant ait son propre biberon qui peut être rendu chaque jour.

Article 6: Enfant porteur de handicap ou de maladie chronique :

Si votre enfant est porteur de handicap ou de maladie chronique, nous vous remercions de nous en faire part au minimum 1 mois avant le premier jour d'accueil car la garderie est soumise à autorisation du service de PMI. L'objectif est d'organiser au mieux l'accueil de votre enfant en prenant en compte ses spécificités ainsi que les contraintes de notre espace d'accueil.

L'équipe accorde une attention particulière à l'accueil de chaque enfant sans distinction.

Article 7: Refus de l'accueil et départ anticipé :

La directrice ou son adjointe se réservent la possibilité de refuser un enfant si:

- l'effectif maximum est atteint.
- l'enfant ne parvient pas à s'adapter durablement à la collectivité et manifeste un mal être (colère excessive et répétée, refus de manger ou de se reposer, ne parvient pas à s'apaiser malgré les interventions répétées de l'adulte).
- l'enfant est malade, une fièvre au-delà de 38°C entraîne obligatoirement l'interruption de l'accueil, les parents sont tenus de venir chercher l'enfant.
- l'enfant montre des signes de maladie avec ou sans fièvre (vomissements, diarrhées, éruptions cutanées...).

Un remboursement peut être envisagé sur présentation d'un certificat médical à date de celui-ci uniquement valable pour les journées entamées ou à venir. Une retenue de 20 euros est effectuée au titre des frais de gestion.

En cas d'accident l'équipe se réserve la possibilité de faire appel à un médecin ou aux services de secours avant même l'accord des parents.

Le cas échéant, une hospitalisation peut être envisagée sur avis du corps médical. Les parents sont tenus de rester joignables par téléphone à tout moment et de vérifier régulièrement l'accès à leur réseau téléphonique.

Article 8: Réservation et remboursement :

Une réservation peut être valable le jour même ou plusieurs semaines en avance dans les limites des places disponibles et du respect de l'âge de l'enfant (8 mois/ 6 ans). Une pièce d'identité de l'enfant peut être demandée lors de l'accueil afin de vérifier ces informations.

La garderie est en effet soumise à autorisation du service de PMI et sera très vigilante au respect du cadre réglementaire imposé. Une réservation n'est effective que lorsqu'elle est réglée dans sa totalité, soit directement à la garderie par CB, chèque ou espèces. Soit par le biais de notre site de réservation en ligne : <https://www.esf-serrechevalier-chantemerle.com/garderie-poussins/#infos-pratiques-garderie>

En cas d'absence ou d'annulation merci de prévenir l'équipe de la garderie dans les meilleurs délais au 06.07.48.92.41 et de vous référer aux conditions générales de vente pour le remboursement.

L'équipe de la "Garderie des Poussins" de Chantemerle est ravie de vous accueillir prochainement avec votre enfant et vous souhaite un agréable séjour !

La Directrice

Mme POMEL Julia

La Présidente

Mme MERLE Carine

GARDERIE
des poussins

